

## **Description**

Le projet Coopératives est une initiative de l'EAE ASBL/Bruxelles. Son objectif numéro un est l'éradication du chômage par la mise à l'emploi et la création d'emplois par les chômeurs eux-mêmes.

Adapté au contexte de la République Démocratique du Congo, dans une première étape, cette intervention en développement est déjà exécutée sur terrain par SOBDC ONGD ASBL, à Mahagi, depuis 4 semaines. Nous produisons ici notre premier bilan du travail collaboratif. Le bénéfice brut de 16,72% corrobore bien les 16% d'estimation de SOBDC ONGD ASBL avant le lancement du projet.

Une étude est menée actuellement pour que EAE ASBL/Butembo exécute une autre déclinaison du projet à Butembo, que EAE ASBL/Kinshasa en déploie une troisième variante et que EAE ASBL/Bruxelles en produise un modèle acceptable dans la Région de Bruxelles-Capitale, au Royaume de Belgique, où se trouve le siège de l'association.

À Mahagi, nous souhaiterions prouver qu'il soit possible d'aider nos femmes à devenir millionnaires, dans les 5 ans, pour prendre leur place dans la société congolaise. Un pays où on ne les retrouve majoritairement qu'à la cuisine ou aux champs ; et, minoritairement, esclaves dans quelques rares bureaux. Notre initiative à Mahagi est donc une solidarité avec les entrepreneures qui ont des capitaux de maximum 500 Euros par personne. EAE ASBL cherche des sponsors pour mettre à disposition, sans intérêt quelconque, des fonds qui permettent de tripler le capital de l'entrepreneure partenaire du projet dans un délai de maximum 12 mois. Un accompagnement professionnel est mise place à cette fin. Le projet pilote a démarré avec 2 entrepreneures. Après le triplement du capital propre de l'entrepreneure, elle restitue l'intégralité du prêt, sans intérêt et continue la route seule ou dans une autre forme de collaboration avec EAE ASBL/Bruxelles. Bien plus que cela, chaque mois, l'entrepreneure s'engage à verser 5% de son bénéfice brut dans une caisse de solidarité avec la femme pour lancer d'autres entrepreneures à chaque fois que cela devient financièrement possible ; à réinvestir 15% de son bénéfice brut dans son affaire pour garantir le triplement de son capital à lui dans les 12 mois contractuels ; à limiter ses dépenses aux 80% de son bénéfice mensuel brut pour rendre possible la tenue de la gageure.

Notre bilan au bout de 4 semaine montre clairement que notre rêve soit réalisable. Celui donc qui veut promouvoir les femmes de Mahagi ferait mieux d'investir dans ce projet où la transparence et l'éthique sont les maîtres mots.

ENTREPRENEURES	SEMAINE 0	SEMAINE 4	BÉNÉFICES	DÉPENSES	SOLIDARITÉS	PRÉLÈVEMENTS	OBLIGATIONS	OBSERVATIONS
Entrepreneure 1	600,00 €	676,11 €	76,11 €	33,89 €	3,81 €	27,00 €	11,42 €	Il est très anormal qu'Entrepreneure 1 produise moins qu'Entrepreneure 2, après avoir bien commencé. Cherchons à comprendre le pourquoi ensemble et à remédier à cette perte de vitesse.
Entrepreneure 2	400,00 €	491,11 €	91,11 €	35,00 €	4,56 €	37,89 €	13,67 €	Au regard de la surprise je propose que l'on investisse les 8,36 € de la Solidarité dans son affaire pour encourager les deux. Attention, ce montant reste la part de la Solidarité. Le bénéfice qu'il engendrera pourrait bien être considéré comme une première participation aux frais de gestion du projet.
<b>Totaux</b>	<b>1.000,00 €</b>	<b>1.167,22 €</b>	<b>167,22 €</b>	<b>68,89 €</b>	<b>8,36 €</b>	<b>64,89 €</b>	<b>25,08 €</b>	Solidarités = participation de l'entrepreneure à la caisse de solidarité avec la femme. Prélèvements = ce que l'entrepreneure <u>peut</u> encore consacrer aux dépenses de son ménage, tout de suite. Rien ne lui interdit de réinvestir ni de retirer immédiatement. Nous tenons compte des dépenses déjà effectuées par l'entrepreneure et considérées comme des consommations de sa part contractuelle du bénéfice. Obligations = ce que l'entrepreneure doit obligatoirement réinvestir dans son projet pour que nous tenions le cap du triplement de capital dans 12 mois au maximum.